

A propos du handicap

L'alternance présente un intérêt majeur pour une personne en situation de handicap. Elle peut en effet permettre de construire un parcours vers l'emploi adapté à votre handicap ainsi qu'une entrée (ou une reconversion) progressive dans le monde professionnel.

Les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées dans leur effectif.

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez devenir apprenti :
Contactez notre référente handicap qui saura être votre interlocutrice privilégiée :

Sandrine ROCCA – sr.afc.groupe@gmail.com

Contrat de travail, accompagnement, reconnaissance RQTH ... la loi prévoit différents aménagements en votre faveur :

- Un allongement de la durée du contrat d'apprentissage peut être prévu
- Accès à l'apprentissage sans limite d'âge
- Adaptation des documents
- Aide à la communication
- Temps d'examen allongé ...